

## **MAIRIE DE FLEY**

### **Procès verbal de la séance du conseil municipal du 15 octobre 2013**

Réuni sous la présidence du Maire, Monsieur François GARY.

Étaient présents : M. François GARY, M. Jean-Noël GORGE, M. Christian GERMAIN, M. Philippe DE LA BUSSIERE, M. Jean-Pierre GILBERT, Mme Anne-Lise MOULIN, M. André DAVID, et M. Patrick LONJARET

Était absent : M. Laurent PIERRE.

Était excusée : Mme Valérie ROSSIGNOL

Était excusée et a donné pouvoir : Mme Michèle LUQUET

Secrétaire de séance : M. Philippe de la BUSSIERE

Lecture et approbation du P.V. de la séance du 11 juillet 2013



#### **1°) RESTAURATION DES LAVOIRS DE FLEY PAR LE CHANTIER D'INSERTION DE L'ASSOCIATION TREMPLIN**

La restauration des lavoirs de Fley s'est déroulée pendant les mois de juillet et août 2013.

Ce projet a été estimé et validé pour un coût de 10 555.00 € moyennant une prise en charge de la main d'œuvre de l'Association Tremplin, à hauteur de 3 240.00 € par la Fondation Du Petit Patrimoine, et les 7 315.00 € de fourniture à la charge de la Mairie.

A ce jour, le montant des fournitures s'élève à 1 634.58 €. Au cours d'une commission en date de fin septembre, il a été annoncé que les subventions devant être allouées par la Fondation Du Petit Patrimoine ont été supprimées pour l'ensemble des travaux réalisés sur la période de juin à décembre 2013 ce qui amène l'Association Tremplin à ne pas être indemnisée. La Mairie, si cela s'avère inévitable, prendra à sa charge le coût de la main d'œuvre, le montant des fournitures étant nettement inférieur à l'estimation initiale.

La commune a mis en place un bon de souscription afin de sensibiliser chaque riverain de la commune de Fley à la sauvegarde du Petit Patrimoine par l'intermédiaire d'une participation financière au bon vouloir de chacun. A noter que toute somme versée par un particulier à cette initiative, est déductible de l'impôt sur le revenu à hauteur de 66 % du don dans la limite de 20 % du revenu imposable.

#### **2°) COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA CCSCC DU 26 SEPTEMBRE 2013**

##### **a- Prévisions financières pour la réalisation du gymnase des Raveaux.**

Coût évalué, avant appel d'offres (selon APD) : 3 135 709.00 €,

Les subventions et la FCTVA représenteraient environ : 1 297 000.00 €

Solde à charge de la ccScc environ : 1 838 700.00 €

Autofinancement possible : 1 000 000.00 €

Emprunt nécessaire : 850 000.00 € (sur 20 ans)

Le coût se révèle élevé, mais compatible avec les finances de la ccScc.

##### **b- ALSH**

La fréquentation a augmenté en passant de 187 inscriptions en 2012 à 210 cette année.

22 communes sur les 30 que compte la ccScc, fréquentent ce centre de loisirs.

Une semaine d'ouverture est ajoutée pour les vacances de Toussaint.

**c- L'inauguration des nouveaux locaux se déroulera le samedi 09 novembre 2013.**

### 3°) ASSAINISSEMENT :

#### a-Résultat du contrôle du branchement des eaux usées

Les contrôles ont été effectués au mois de Juillet 2013. Résultat :

- 4 habitations ne sont pas aux normes requises,
- 3 habitations n'ont pu être contrôlées en raison de l'absence des propriétaires,

Des courriers ont été adressés à chacune des personnes concernées pour la mise en conformité de leurs systèmes d'évacuation.

- 4 maisons sont vides et inoccupées, les branchements seront obligatoires lors de la cession de ces biens ou lors de leur rénovation.

#### b-Contrôle des bassins de traitement des eaux usées du 25 juin 2013

Le service assainissement de la Direction du Développement Rural et de l'Agriculture a communiqué la synthèse du contrôle effectué quant au réseau d'assainissement de la commune. Les résultats sont satisfaisants, les eaux de sortie des bassins sont de bonne qualité.

### 4°) BILAN DES TRAVAUX DE VOIRIE

La première partie des travaux de voirie est terminée, elle a concerné :

Le carrefour RD – Devant la propriété BOONE – Chemin de Chauchoux – Rue de la Cour Martin – Chemin des Boulouzes – Voie Romaine.

Le montant de la facture est 53 694.42 €.

Des retouches sont à effectuer rue de la Cour Martin, et au niveau de la Voie Romaine.

La deuxième partie est prévue pour 2014 et concernera : Rue du Puits – Rue et place de la Fontaine – Rue de l'Arcueil – Rue des Ecoisses

### 5°) DM SAUR – CLÔTURE DES TRAVAUX DE RÉFECTION DU RÉSEAU D'EAU POTABLE

#### *Objet : FINANCES - DECISION MODIFICATIVE N°1 -*

Le Maire explique au Conseil Municipal la nécessité d'alimenter le compte suivant, afin de régler la facture de SAUR imprévue lors de l'élaboration du budget primitif 2013.

**Après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents, le Conseil municipal décide :**

- D'APPROUVER les mouvements de crédit suivants :

#### **INVESTISSEMENT**

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
2151 (21) : Installations, matériel et outillage techniques	-2 631,63 €		
21568 (21) : Autres	2 631,63 €		
<b>Total Dépenses</b>	<b>0,00 €</b>	<b>Total Recettes</b>	<b>0,00 €</b>

### 6°) BUDGET ALLOUÉ À L'ASSOCIATION NEUF FONTAINES POUR LE NOËL DES ENFANTS DE FLEY

#### *Objet : Octroi de budget à l'Association Neuf Fontaines pour le Noël des enfants*

Le Maire expose la demande de financement pour organiser l'arbre de Noël des enfants de Fley faite par l'association Neuf Fontaines animation

**Après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents, le Conseil municipal décide :**

- D'octroyer un budget financier de 500 € à l'association Neuf Fontaines Animations pour organiser l'arbre de Noël des enfants de Fley. Les factures seront réglées par la Mairie. Cette somme sera prélevée sur le compte 6232 « Fêtes et cérémonies ».

## 7°) DM AMORTISSEMENTS

*Objet : FINANCES AMORTISSEMENTS- DECISION MODIFICATIVE N°2*

Le Maire explique au Conseil Municipal la nécessité d'enregistrer les opérations suivantes concernant les amortissements inclus dans le Budget Primitif 2013

### DEPENSES FONCTIONNEMENT

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
6811	8 499.00 €		
O23	-8 499,00 €		
<b>Total Dépenses</b>	<b>0,00 €</b>	<b>Total Recettes</b>	<b>0,00 €</b>

### RECETTES INVESTISSEMENT

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
2803	2 667,00 €		
28041582	5 832.00 €		
O21	-8 499,00 €		
<b>Total Dépenses</b>	<b>0,00 €</b>	<b>Total Recettes</b>	<b>0,00 €</b>

**Après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents, le Conseil municipal décide :**  
D'APPROUVER les mouvements de crédit mentionnés

## 8°) SYDESL – ECLAIRAGE PUBLIC

Le Maire fait part au Conseil Municipal du projet d'éclairage public « remplacement de matériel vétuste » transmis par le SYDESL et indiquant un coût total de travaux d'un montant de 5 089.86 €. Le plan de financement mentionné dans le courrier précise le coût H.T. restant à charge de la commune, soit 2 600.00 € en première proposition et 3 400,00 € en 2ème proposition.

Après avoir différé sa décision lors du dernier conseil en raison d'un manque de précisions sur ces offres, le conseil aborde à nouveau le sujet avec les explications apportées par le 1<sup>er</sup> adjoint, ce dernier s'étant mis en relation avec les personnes signataires de l'offre.

**Après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents, le Conseil municipal :**

- Décide de retenir la deuxième proposition (même modèle de lanternes qu'au bourg) pour un montant de 3 400.00 € à charge de la commune pour le remplacement du matériel d'éclairage public vétuste au hameau de Rimont.

## 9°) QUESTIONS DIVERSES

- La cérémonie de commémoration du 11 novembre 1918 aura lieu à 10h30 au monument du souvenir de Fley. Le repas offert aux aînés à partir de 65 ans aura lieu au restaurant « Hôtel du Commerce » à Joncy. Pour les personnes intéressées et réglant leur repas, le tarif peut être communiqué en mairie.

- La saleuse est cédée à la mairie de Villeneuve En Montagne.

- Rectification du PV du 21 février 2013. Questions diverses, paragraphe Neuf Fontaines Animation. Modification concernant la 3<sup>ème</sup> ligne : « l'association a bénéficié d'une subvention de 100 euros et d'un budget de 400 euros accordés pour les dépenses du Noël des enfants du village de

2012. Le budget prévisionnel pour l'organisation de la même manifestation en 2013 est de 520.00 €.

» - Les élections municipales auront lieu les 23 et 30 mars 2014. A noter que pour cette élection, contrairement à aujourd'hui, il faudra nécessairement être candidat pour être élu, le scrutin majoritaire uninominal continue à s'appliquer dans les communes de moins de 1 000 habitants. Il y aura 9 élus au lieu de 11 actuellement. Les délégués communautaires seront désignés comme maintenant par le Conseil Municipal dans l'ordre du tableau.

Le Maire,  
François Gary